

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 30 juin 2025

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) s'est réuni le 30 juin 2025.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) et Tableau d'avancement (TA) Cat C au titre de l'année 2025.

- **IGR : 2 promotions sur 71** pour l'Université de Lorraine ;
- **IGE : 6 promotions sur 207** pour l'Université de Lorraine ;
- **ASI : 4 promotions sur 143** pour l'Université de Lorraine ;
- **TECH : 9 promotions sur 407** pour l'Université de Lorraine ;
- **ATRF P1 : 22 promotions sur 44** pour l'Université de Lorraine ;
- **ATRF P2 : 7 promotions sur 17** pour l'Université de Lorraine ;
- **TECH par repyramidage : 20 sur 505** pour l'Université de Lorraine ;
- **Examen Professionnel TECH CS : 3 promotions sur 436** pour l'université de Lorraine ;

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2025 ITRF :

La réunion est ouverte par M. P-E Jeunehomme DGSA RHSPECT et M. L'Huillier DRH. Mme Doriat-Duban VP CA/RH excusée rejoindra le GT à 11H30.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Nous rappelons ci-dessous les grandes lignes des critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports

d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.

- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le **rapport d'activité est limité à 2 pages**, une tolérance est acceptée (quelques lignes), mais par équité avec les autres dossiers les rapports trop longs ne sont pas analysés. Attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement. L'organigramme fonctionnel n'est pas un organigramme hiérarchique ou de contacts, il doit présenter vos missions. Il est déconseillé de faire des listes (missions, appareils...).

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport d'aptitude** pour être bien mis en valeur. **Comme indiqué dans les LDG, votre N+1 ne doit pas rédiger ce rapport s'il postule à la même promotion que vous !**

Pensez à actualiser vos dossiers.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2025 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2025.

- TA IGR ES : **45** (56 en 2024)
- TA IGR HC : **47** (36 en 2024)
- TA IGE HC : **202** (491 en 2024)
- TA TECH CE : **270** (255 en 2024)
- TA TECH CS : **653** (623 en 2024)

- Examen Professionnel IGR HC : **112** (84 en 2024)
- Examen Professionnel IGE HC : **303**
- Examen Professionnel TECH CE : **181** (170 en 2024)
- Examen Professionnel TECH CS : **436** (416 en 2024)

Le nombre de possibilité promotions a fortement diminué en IGE HC (202 possibilités) ceci en raison de l'ouverture d'un Examen Professionnel depuis cette année (303 possibilités).

Pour augmenter vos chances de promotion et celles de vos collègues **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

Nous sommes intervenus en GT pour demander des retours RH à des agents et N+1 concernant notamment un avis Favorable ou des demandes de précisions.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2025.

2024 : 15 dossiers classés en GT et 12 promotions sur 623 au niveau national (+3 examen pro).

2025: 31 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 91 promouvables.
87 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 15 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ième} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2025.

2024 : 10 dossiers classés en GT et 6 promotions sur 255 au niveau national (+ 2 examen pro).

2025 : 35 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 82 promouvables.
100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

TA Ingénieur d'Etudes HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ième} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2025.

2024 : 15 dossiers classés en GT et 15 promotions sur 491 au niveau national.

2025 : 42 dossiers remontés majoritairement en BAP J et E sur 98 promouvables.
100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR et au 8^{ième} Echelon au 31 décembre 2025.

2024: 3 dossiers classés en GT et 2 promotions au niveau national.

2025: 23 dossiers remontés sur 58 promouvables.

91 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 4 dossiers

TA Ingénieur de Recherche HC HEB (vivier 1 et 2) :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ème} Echelon depuis au moins 3 ans au 31 décembre 2025.

Vivier 1 : être IGR HC détaché sur emploi fonctionnel à indice terminal égal à la hors échelle A ou IGR HC occupant des fonctions de direction d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement

2024: 3 dossiers classés et 2 promotions (Vivier 1).

2025: 10 dossiers remontés sur 21 promouvables.

100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers vivier 1 + 2 dossiers vivier 2.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Egler, Lionel Vernex-Lozet, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carre et Sabine Broutin